



Soucie de sous traitence entre deux entreprises

Par **jrb**, le **25/02/2010** à **12:19**

Bonjour,

j ai passer avec une entreprise un contrat de sous traitence sans avoir vue le chantier après accord téléphonique il c est avérez que le chantier ne correspondez pas a ce qui était convenue j ai débutez les travaux et aux bout d un mois on m a demander de partir par telephonne j ai établie ma facture et elle reste toujours impayée qu elle sont les démarches a suivre
bien cordialement

Par **collector**, le **01/03/2010** à **22:15**

Bonsoir,

Que vous ayez accepté un contrat de sous traitence verbalement c'est déjà pas normal...

Mais cela se sauve et se règle régulièrement :

- soit par l'intervention du Maître d'Ouvrage (la loi de 1975 facilite bien les choses)
- soit sous la menace, à l'encontre de l'entreprise générale, de demander la requalification du contrat de sous traitence en contrat de travail.

Les URSSAF sont très gourmandes de ce genre de situation et collaborent facilement.

[fluo]**Inversement que vous ayez accepté de quitter le chantier sans un ordre écrit ! !**
[/fluo]

Comment voulez-vous faire le distinguo entre un ordre que vous avez reçu et une désertion de votre part ?

Même mon grand-père, qui n'était pourtant que maquignon, avait toujours sur lui un petit carnet à 3 sous qu'il ne manquait pas de faire signer quand avec l'acheteur, ils s'étaient mis d'accord sur la bête et le prix.

Vous pouvez toujours m'en dire plus en MP pour voir s'il reste quelque chose à faire.